



OI 517 - Le contrôle qualité en chaussure



Public concerné :

Services : qualité, achats, développement produits, commercial.
Gérants de magasin. Personnel d'entrepôt matières et/ou produits finis.

Objectifs :

- Acquérir une démarche qualité.
- Connaitre les moyens d'évaluer un produit.
- Connaitre les procédures de contrôle.
- Réaliser les contrôles de produits finis.
- Déterminer les actions correctives à apporter.

contactformation@ctcgroupe.com

+33 (0)4 72 76 10 02

[Contactez-nous](#)



Méthode pédagogique :

- Groupe de 6 personnes
- Exposé
- Vidéoprojection
- Études de cas
- Analyse de produits clients
- Présentation in situ des tests laboratoires
- Documentation pédagogique
- Remise de l'ouvrage CTC [« La chaussure sous toutes ses coutures ».](#)

Évaluation des acquis :

Questionnaire d'évaluation des connaissances.

Prérequis :

Aucun

Référence

OI 517

Durée

1 à 4 jours en fonction du profil du ou des stagiaires

Dates et lieux

Lieu : CTC Lyon ou en entreprise, en fonction des objectifs visés.

Date : à définir

Formateur

Christian POULET

Tarif

En intra : 1435 €HT / jour / groupe

Les entreprises membres bénéficient de -20% sur le tarif indiqué ci-dessus.

Contenu :

- Contraintes réglementaires
 - Règlementation française et européenne.
 - Les substances chimiques.
 - Composition et étiquetage.
- Les enjeux de la qualité
 - La démarche qualité.
 - Les concepts.
 - Les impératifs.
- Les outils de la qualité
 - Méthodes de résolution de problèmes.
 - Le cahier des charges.
 - Les échantillons de conformité.
 - La classification des défauts.
- Les inspections de produits
 - Objectif et enjeux des inspections.
 - Méthodologie de contrôle : échantillonnage, niveaux de qualité acceptés, rapport de contrôle.
- Les défauts les plus représentatifs
 - Matières et composants.
 - Les défauts liés à la fabrication.
- Les tests en laboratoires
 - Pourquoi, comment ?
 - Standards à appliquer concernant les matières premières, les accessoires, les produits finis.

CTC Formation se réserve le droit d'annuler toute session de formation programmée dans les 10 jours ouvrés avant la date de formation en cas de force majeure ou en raison du nombre insuffisant de participants.

Document généré le 16/02/2026 à 19h55